



PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE ST LOUIS STE THERESE BORDEAUX

Le vendredi 2 octobre 2018 au 47 cours Balguerie Stutzenberg, 33300 Bordeaux.
La séance est ouverte à 17h.

MEMBRES PARTICIPANTS :

Madame	CRESCENCE Angélique
Madame	FAUQUET-MAHDAOUI Isabelle
Madame	JEGU Isabelle
Madame	LAUDO Sophie
Madame	TERRIERE Marie-Anne
Madame	EKE AMEWOUNOU Camille Justine
Madame	CAZENAVE Delphine
Madame	ROSPIDE Séverine
Madame	THUILLIER Pascale
Madame	TROVERO Cindy
Madame	VALVERDE Valérie
Monsieur	FICHET Antoine
Madame	LEROUX Katia

INVITE :

Madame FRESEL Constance (enseignante CE2) pour Mme VAUZELLES (directrice 1^{er} degré)

MEMBRES ABSENTS EXCUSES:

Madame ROBERT Marie-Line

Les membres de l'association de parents d'élèves de l'enseignement libre (APEL) de l'établissement Saint Louis Ste Thérèse de Bordeaux se sont réunis en assemblée générale ordinaire sur convocation de la présidente, conformément aux statuts.

Madame TROVERO constate que 13 membres de l'association sont présents.

L'assemblée générale est déclarée régulièrement constituée.

Madame Constance FRESEL, enseignante CE2, représente la directrice Caroline VAUZELLES. Elle sera la référente de l'APEL au sein de l'ensemble scolaire Saint-Louis-Sainte-Thérèse et pourra relayer les informations auprès des autres enseignants ou remonter les projets de ses collègues.

Madame la présidente rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- Rapport moral
- Rapport financier
- Vote du quitus
- Renouvellement des membres sortants du bureau et du conseil d'administration
- Questions diverses
- Préparation du listing des parents-correspondants

Madame la présidente demande de faire un tour de table afin que chaque adhérent présent puisse se présenter. Avec le soutien de Madame FRESSEL, Madame TROVERO présente le mouvement des APEL et explique leur fonctionnement.

Madame la trésorière étant absente, la présidente établit le bilan financier et précise que les finances de l'APEL permettent cette année encore de renouveler son soutien à l'établissement.

Madame la présidente réalise ensuite le rapport moral de l'association selon le bilan des points suivants (qui à l'unanimité seront renouvelés pour la nouvelle année scolaire) :

- Projets pédagogiques financés par l'APEL SLST (Contribution financière pour les sorties scolaires, Aide aux voyages...)
- Projets d'aménagement (Achats de casiers, Aide au financement d'un babyfoot en Primaire...)
- Projets festifs (Photos avec le Père Noël, Vente de gâteaux aux marchés de Noël, Accueil des parents aux portes ouvertes, Bal des 3^{ème}, Kermesse...)
- Autres projets (Pot de rentrée aux parents...)

Il est précisé que des projets émanant des enseignants ou des parents pourront être étudiés au vu de la bonne santé financière de l'APEL.

Il est souligné que l'association se porte bien, qu'il y a à la fois de bon rapport avec chaque personnel de l'établissement mais aussi à l'intérieur du conseil d'administration.

A l'issue, un vote est procédé pour l'acceptation ou non de ces rapports (accepté à l'unanimité des membres) ainsi que l'acceptation du Quitus avec une réserve concernant le détail de certaines dépenses manquantes.

Il a été ensuite procédé, dans les formes statutaires requises, à l'élection des nouveaux administrateurs. En effet, des membres du CA 2017-2018 ont démissionné pour des raisons personnelles ou suite à un départ de leur enfant de l'établissement. Les membres restant se représentent tous pour l'année 2018-2019.

En suivant, un vote des nouveaux administrateurs est mis en place. Sur les 13 adhérents présents et ayant payé leur cotisation, 10 se sont présentés et ont été élu à l'unanimité. Mme ROBERT Marie-Line, absente excusée, est reconduite dans ses fonctions d'administratrice. Les administrateurs élus ont accepté leurs fonctions.

Le nouveau conseil d'administration se compose donc des membres suivants :

PRESIDENTE :	Madame TROVERO Cindy
VICE PRESIDENTE :	Madame JEGU Isabelle
TRESORIERE :	Madame CAZENAVE Delphine
SECRETAIRE :	Madame EKE AMEWOUNOU Camille Justine
SECRETAIRE ADJOINTE	Madame VALVERDE Valérie
ADMINISTRATEURS :	Madame FAUQUET-MAHDAOUI Isabelle
	Madame TERRIERE Marie-Anne
	Madame ROBERT Marie-Line
	Madame THUILLIER Pascale
	Monsieur FICHET Antoine

Pour rappel, les membres du bureau (présidente, trésorière, secrétaire) sont des adhérents et font partis du conseil d'administration. Ils ont un pouvoir statutaire et sont chargés de gestion et d'administration.

Les administrateurs sont des adhérents et font partis du conseil d'administration. Ils ont un rôle de gestion courante avec un pouvoir d'information.

Les membres actifs sont des adhérents mais font partis ni du conseil d'administration ni du bureau. Ils n'ont aucun pouvoir décisionnel.

Pour finir, nous n'avons pas récupéré tous les bulletins pour mettre en place les parents correspondants dans chaque classe. Nous continuerons à collecter les bulletins et transmettrons la liste définitive après relance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00.

De tout ce qui dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé des membres du bureau.

Présidente

Trésorière

Secrétaire